

Avis public



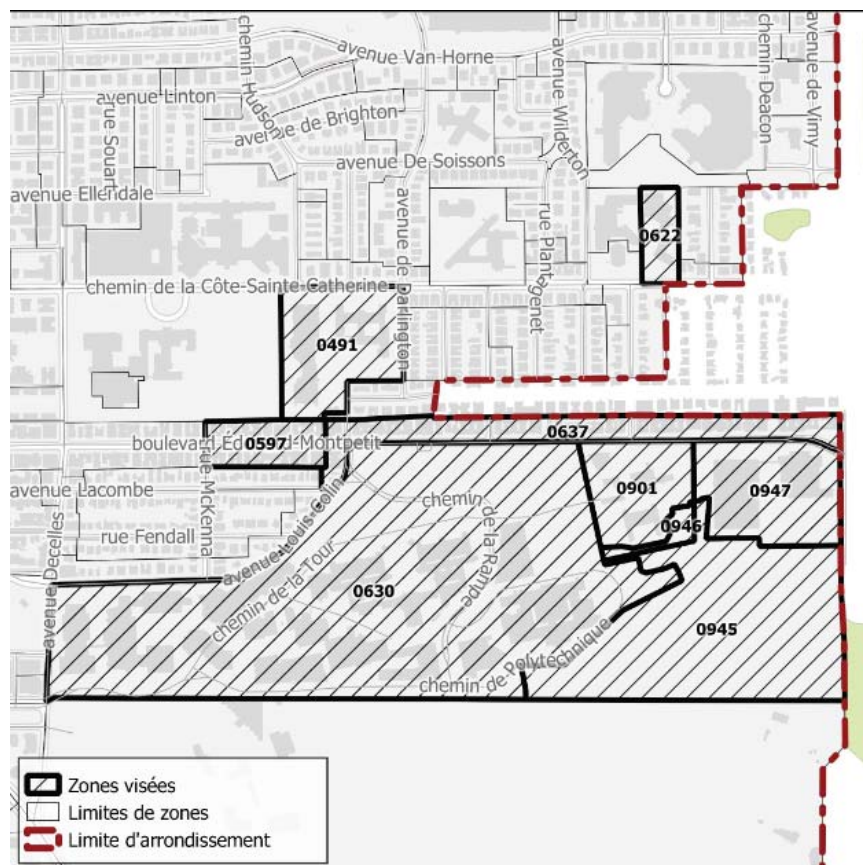
CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

Projet de règlement RCA21 17349 abrogeant le *Règlement concernant le programme de développement de l'université de Montréal et de ses écoles affiliées* (R.V.M 96-066). - Dossier 1213558007

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée que le projet de règlement RCA21 17349 décrit ci-dessus a été adopté par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2021 et fera l'objet d'une consultation écrite de 15 jours à partir du 19 mai 2021, en conformité de l'arrêté ministériel 102-2021 et de la résolution CA21 170139.

QUE l'objet de ce projet de règlement vise à abroger le *Règlement concernant le programme de développement de l'université de Montréal et de ses écoles affiliées* (R.V.M 96-066).

QUE ce projet de règlement vise les zones 0491, 0597, 0622, 0630, 0637, 0901, 0945, 0946 et 09477 ci-après illustrée :



QUE ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement du mercredi 19 mai jusqu'au mercredi 2 juin 2021 à 16 h 30 de la manière suivante :

- par la poste, à la Division du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, 5160, boulevard Décarie, bureau 600, Montréal (Québec) H3X 2H9
- en complétant le formulaire en ligne disponible sur la page internet de l'arrondissement, à la section « Conseil d'arrondissement et consultations publiques » ou en cliquant sur le lien suivant : [Formulaire - RCA21 17349](#)

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. Le numéro du règlement concerné (RCA21 170349) doit également être mentionné.

Une séance de consultation en vidéoconférence se tiendra le 2 juin 2021 à 18h30, au cours de laquelle l'arrondissement entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet. L'accès à la consultation se fera par le biais de la page internet de l'arrondissement dont l'adresse est montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace, en cliquant sur l'événement à la section « Conseil d'arrondissement et consultations publiques ».

Le projet de règlement, le sommaire décisionnel qui s'y rapporte ainsi qu'une présentation qui explique le projet de règlement et les conséquences de son adoption sont accessibles sur le site internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace, en cliquant sur « Conseil d'arrondissement et consultations publiques ». Toute personne qui en fait la demande peut obtenir une copie du projet de règlement sans frais. Pour toute information additionnelle vous pouvez communiquer avec nous par courriel au consultation.cdn-ndg@montreal.ca.

Le présent avis ainsi que ce projet de règlement et le sommaire décisionnel qui s'y rapporte sont également disponibles sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace, en cliquant sur « Avis publics ».

FAIT à Montréal, ce 18 mai 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate